

LE PRÉSIDENT

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nation Unies
New York, NY 10017

Paris, le 28 janvier 2021

Monsieur l'Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Montpensier Finance réitère son soutien aux dix Principes du Global Compact des Nations concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Vous trouverez ci-après la communication de Montpensier Finance sur le progrès récapitulant :

- les actions pratiques (politiques, procédures, activités) que Montpensier Finance a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- la mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Vous priant de croire, Monsieur l'Honorable Secrétaire Général, à l'assurance de ma meilleure considération.



Guillaume Dard



Pacte Mondial des Nations Unies Communication sur le Progrès

Année 2020

Montpensier Finance, a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies, le 12 janvier 2015, marquant ainsi la volonté de Guillaume Dard, Président Directeur Général, d'intégrer ces principes aux valeurs qui orientent la stratégie de la société et ses pratiques opérationnelles.

Montpensier Finance s'engage ainsi à soutenir et appliquer ces principes fondamentaux, dans les domaines des droits de l'homme, des normes internationales de travail et de la protection de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Ce document résume les politiques engagées et les actions réalisées dans le cadre de la démarche de responsabilité sociale et environnementale de Montpensier Finance, participant à l'application de ces principes, et à leur mise en œuvre dans le cadre des ODD adoptés par les Nations Unies.

Droits de l'homme

Principe 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Montpensier Finance veille à respecter les Droits de l'Homme à tous les niveaux de son activité :

➤ **Dans sa gestion des ressources humaines :**

- ✓ Montpensier Finance s'efforce de maintenir de bonnes conditions de travail, de sécurité et d'hygiène pour ses collaborateurs.
- ✓ Les dispositions interdisant le harcèlement figurent dans le règlement intérieur, qui prévoit en outre des sanctions en cas de non respect de ces dispositions.
- ✓ Lors l'installation de ses locaux en février 2016, Montpensier Finance a attaché une importance particulière à l'utilisation de matériaux ayant comme objectif de préserver la santé des salariés
 - bureaux et salons non-fumeur et climatisés,
 - éclairages led dans l'ensemble des locaux conçus pour ne pas éblouir,
 - double vitrage sécurisé, limitant la quasi totalité des bruits de la rue.
 - dalles de faux plafonds à haut pouvoir d'absorption acoustique, composées à plus de 70% de verre recyclé avec liant à base de plantes (exempt de composant chimique), moquette velours qualité de l'air A+ sur base vinyle 100% recyclé, peinture à l'eau,
 - mobilier de bureau respectant les normes de qualité environnementale (Plateau mélaminés issus de forêts eco responsables (certifiés FSC PEFC), peintures exemptes de métaux lourds).
- ✓ Postes de travail tous équipés d'écrans plats.

➤ **Dans le cadre de son adhésion aux PRI** en mars 2015, Montpensier Finance a mis en oeuvre une politique d'investissement responsable. Une composante ESG a été intégrée dans les méthodes de gestion de Montpensier Finance. Les Droits de l'Homme font ainsi partie intégrante des processus de gestion :

- ✓ Montpensier Finance interdit aux OPC qu'elle gère d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des mines antipersonnel (Traité d'Ottawa), et des armes à sous-munitions (Convention d'Oslo).
- ✓ En outre, dans le cadre de la gestion de fonds labellisés ISR, Greenfin, ou Towards Sustainability, Montpensier Finance a mis en place des exclusions spécifiques.
- ✓ D'une façon générale, les autres thèmes de vigilance principaux pris en compte dans nos critères de gestion, sont :
 - Les armes controversées (armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri, armes nucléaires) ;
 - Le travail des enfants, et plus généralement le non-respect des droits de l'homme dans les conditions de travail ;
 - La corruption ;
 - La dégradation volontaire des performances environnementales et le bilan carbone.

La démarche ESG de Montpensier Finance est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Finance :

<https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>

Montpensier Finance y affiche sa volonté de soutenir la Déclaration des Droits de l'Homme,

Normes internationales du travail

Principe 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Implication des salariés dans l'orientation de la société

Tous les salariés de Montpensier Finance étant géographiquement dans les mêmes bureaux, la communication entre les salariés et la communication entre les dirigeants et les salariés s'effectue très régulièrement et de façon informelle. Ce dispositif est complété par des comités réguliers. De plus, au cas par cas, des réunions ad hoc peuvent être organisées.

Durant l'année 2020, le télétravail a été étendu afin d'assurer la continuité des activités pendant la crise sanitaire. La communication avec l'ensemble des équipes a été maintenue, via des comités tenus numériquement et par téléphone, aux fréquences habituelles, et des échanges très réguliers.

En outre, un membre de la délégation du Comité Social et Economique désigné par les salariés, assure un espace de dialogue social global avec la société, garantissant la représentation de l'ensemble du personnel.

	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Taux d'absentéisme (hors congé maternité et maladie nécessitant un arrêt supérieur à 1 mois)</i>	0.28%	0.37%	0.37%	0.67%	0.09%
<i>Accidents du travail</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et abolition effective du travail des enfants

Le travail des enfants, et plus généralement le non-respect des droits de l'homme dans les conditions de travail, figurent parmi les thèmes de vigilance principaux pris en compte dans les critères de gestion de Montpensier Finance.

En outre, Montpensier Finance soutient des organismes œuvrant notamment dans les domaines de l'aide aux populations défavorisées, de l'éducation, de la culture et de la protection de l'enfance.

Afin de renforcer son action, Montpensier Finance a créé la Fondation Montpensier en 2018. La Fondation Montpensier, placée sous l'égide de la Fondation de France, a pour objet de soutenir des actions d'intérêt général, principalement dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de la recherche médicale, de l'aide sociale et de l'aide à l'enfance. Depuis 2019, le périmètre d'intervention de la Fondation Montpensier a été étendu aux initiatives en faveur de l'environnement et du climat.

	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Dons à des associations en faveur de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des populations défavorisées de l'environnement et du climat</i>	65 KEUR, représentant 73 % des dons, Soit 2.23 % du Résultat Net	80 KEUR, représentant 84.0 % des dons, Soit 1.65 % du Résultat Net	100 KEUR, représentant 85.9 % des dons, Soit 1.56 % du Résultat Net	89 KEUR, représentant 87.8 % des dons, Soit 1.78 % du Résultat Net	117 KEUR, représentant 97.4 % des dons, Soit 2.32 % du Résultat Net

Par ces dons, Montpensier Finance souhaite notamment contribuer :

- Au point 2.1 de l'ODD2, Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, et
- Au point 4.3 de l'ODD4, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans de conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- Au point 13.3 de l'ODD13, améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Egalité professionnelle femmes / hommes

Depuis sa création, Montpensier Finance veille à maintenir une équité entre les femmes et les hommes, tant en matière de recrutement, de formation que de rémunération, s'inscrivant ainsi dans :

- Le point 5.1 de l'ODD5, mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, et
- Le point 5.5 de l'ODD5, garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Répartition des effectifs	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	41 %	43 %	44 %	40 %	42 %
Hommes	59 %	57 %	56 %	60 %	58 %

Répartition de la Direction Générale	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Hommes	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %

Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Des fournitures de papeterie sont acquises régulièrement par la société auprès d'une Entreprise Adaptée.

	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Pourcentage des fournitures courantes de papeterie acquises auprès d'une Entreprise Adaptée</i>	53 %	58 %	71 %	65 %	59 %

Montpensier Finance souhaite ainsi contribuer au point 8.5 de l'ODD8, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Protection de l'Environnement

Principe 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La protection de l'environnement et le développement durable

Montpensier Finance a adopté une démarche développement durable, avec pour objectif de sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs aux répercussions de leurs actions individuelles au sein de l'entreprise et dans leur vie quotidienne.

En outre dans le cadre de l'installation de ses locaux en février 2016, Montpensier Finance a attaché une importance particulière à l'environnement. Les équipements et matériaux ont été choisis en ce sens.

En 2020, afin de soutenir le développement des énergies renouvelables, Montpensier Finance a souscrit pour ses bureaux à un Contrat d'Électricité Verte certifiée 100% d'origine renouvelable.

Cette démarche est basée sur trois axes concrets et complémentaires :

- Des gestes simples pour l'environnement :
 - ✓ tri sélectif instauré et encouragé, recyclage des déchets papier, des piles usagées, suppression des poubelles individuelles, pour améliorer le tri et le recyclage, utilisation de produits ménagers écologiques,
 - ✓ bureaux équipés de robinet et réfrigérateur à eau filtrée pour réduire les déchets plastiques, adhésion au programme de recyclage des capsules de café (en outre, l'empreinte carbone du café est neutre),
 - ✓ Suppression des bouteilles d'eau en plastique PET partiellement d'origine végétale, remplacées par des gourdes individuelles Gobi pour les équipes, et des carafes dans les salons de réception,
 - ✓ Suppression des agitateurs plastique, remplacés par des agitateurs en inox,
 - ✓ abonnements à la presse papier progressivement résiliés en faveur d'abonnements internet,
 - ✓ utilisation de papier issu de forêts certifiées pour leur gestion environnementale (PEFC, FSC),
 - ✓ sensibilisation des équipes à la limitation des impressions, ...
- Le choix des équipements :
 - ✓ parc informatique conforme au label Energy Star, virtualisation de l'architecture informatique limitant drastiquement le nombre de serveurs physiques et dès lors la consommation énergétique. La virtualisation a été mise en place par Montpensier Finance dès 2010, onduleurs labellisés Energy Star et ROHS
 - ✓ utilisation systématique des programmes de recyclage des cartouches de toner, mise en veille des PC activée sur l'ensemble du parc, imprimante Noir et Blanc déclarée par défaut à chaque ouverture de session ...
- Les locaux :
 - ✓ Électricité Verte,
 - ✓ bureaux et salons non-fumeur,
 - ✓ locaux équipés dans un objectif de respect de l'environnement et de maîtrise de la consommation énergétique :

- éclairages led dans l'ensemble des locaux, éclairages automatiques par détecteurs de présence dans les salons, les rangements, les sanitaires,
 - dalles de faux plafonds à haut pouvoir d'absorption acoustique, composées à plus de 70% de verre recyclé avec liant à base de plantes (exempt de composant chimique), moquette velours qualité de l'air A+ sur base vinyle 100% recyclé, peinture à l'eau,
 - mobilier de bureau respectant les normes de qualité environnementale (Plateau mélaminés issus de forêts eco responsables (certifiés FSC PEFC), peintures exemptes de métaux lourds).
- ✓ Immeuble ayant obtenu en 2017, l'attestation de conformité BBC – effinergie Rénovation, respectant les exigences du label HPE – Haute Performance Energétique,

Ces pratiques s'inscrivent dans le souhait de Montpensier Finance de contribuer :

- Au point 7.2 de l'ODD7, accroître nettement La part de L'énergie renouvelable dans Le bouquet énergétique mondial,
- Au point 8.4 de l'ODD8, améliorer progressivement l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière,
- Au point 12.2 de l'ODD12, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles,
- Au point 12.5, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation, et
- Au point 15.2 de l'ODD15, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Recyclage du papier	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Equivalence en Arbres épargnés grâce au recyclage</i>	133	103	92	55	27
<i>Papiers collectés en Tonnes</i>	8.32	6.45	5.75	3.23	1.17
<i>Equivalence en litres d'eau</i>	166 400	129 250	115 000	102 882	34 360
<i>Equivalence en litres de pétrole</i>	8 320	6 462	5 750	5 500	1 718

La diminution des statistiques relatives au recyclage du papier est le résultat de la politique de diminution des impressions et des abonnements papier. Plus particulièrement l'année 2020 est également marquée par une diminution des impressions liée au télétravail.

Lutte contre la corruption

Principe 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Dans le cadre de son engagement aux Principes du Global Compact, Montpensier Finance s'efforce à lutter contre toutes les formes de corruption dans tous les domaines de son activité. A cet effet, Montpensier Finance a mis en place un ensemble de procédures visant à sensibiliser ses collaborateurs et a instauré des contrôles.

Les points clefs du dispositif mis en place par Montpensier Finance sont :

- La mise en place d'une cartographie générale des risques ;
- Des procédures de prévention de la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Une politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts ;
- La formation des nouveaux arrivants et la formation annuelle des collaborateurs sur ces sujets ;
- Un dispositif de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Prévention de la corruption

Il est strictement interdit à tout collaborateur de Montpensier Finance de proposer ou de solliciter la remise de pots-de-vin, de participer à une opération d'extorsion, tant vis-à-vis de clients, de fournisseurs, de partenaires, que de toute personne ou entité. En cas de doute, tout collaborateur de Montpensier doit prévenir immédiatement le RCCI qui avisera de la marche à suivre.

Ces dispositions sont en outre reprises dans le Code de déontologie de la société, qui est signé par chaque salarié lors de son entrée dans la Société.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Montpensier Finance a mis en place un dispositif de vigilance dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme. Ce dispositif est décrit dans une procédure dont les collaborateurs de Montpensier Finance doivent respecter strictement toutes les dispositions.

Le process décrit le dispositif mis en œuvre au sein de Montpensier Finance en application de la réglementation qui lui est applicable, et détaille l'approche par les risques mise en œuvre en fonction des différents services d'investissement et activités exercées.

En outre en cas de doute sur une opération, il convient d'avertir immédiatement le RCCI qui décidera de la marche à suivre.

Ces mesures s'inscrivent dans la contribution que Montpensier Finance souhaite apporter :

- Au point 10.5 de l'ODD10, améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles,
- Au point 16.5 de l'ODD16, réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, et
- Au point 16.a de l'ODD16, appuyer notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.